

Appel à Projets Prévention Jeunes 2015



Votre dossier de demande de financement doit être envoyé en version électronique (courriel) :

Email : international@solidarite-sida.org

ou en version papier à l'adresse suivante :

**Solidarité Sida
Service Programmes Santé & Solidarité
16 bis, avenue Parmentier
75011 Paris
FRANCE**

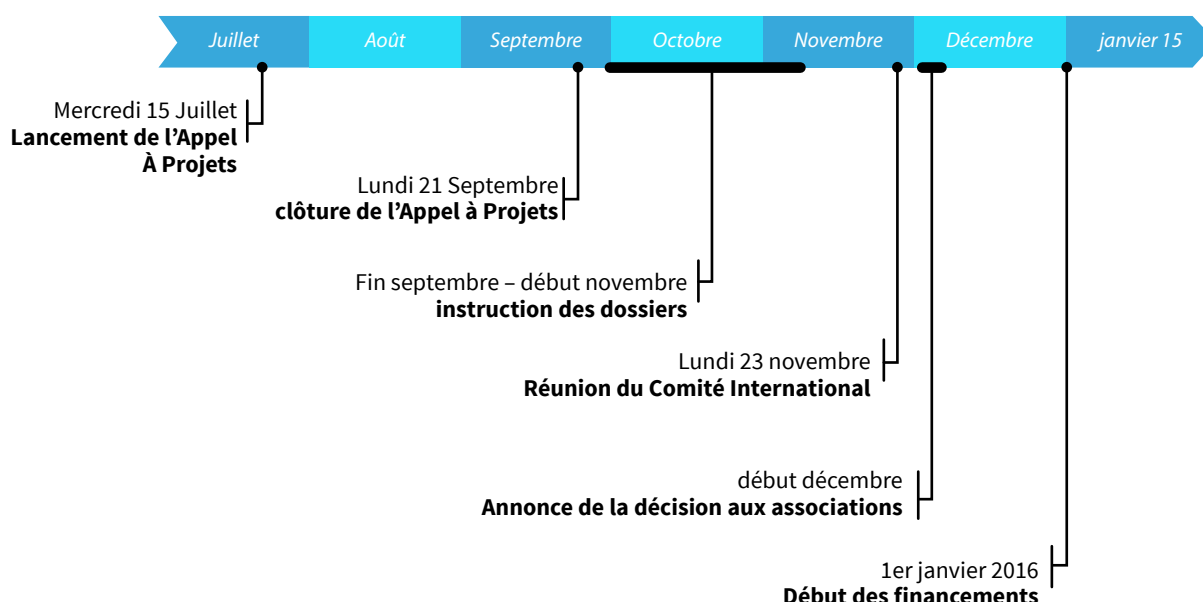
Tél : 00 33 1 53 10 22 22

Fax : 00 33 1 53 10 22 20

**ATTENTION A LA DATE DE RECEPTION :
Lundi 21 septembre 2015,
10h (heure de Paris)**

Tout dossier incomplet ou reçu après la date et l'heure de clôture indiquées sera considéré comme non éligible (le cachet de la poste ne fera pas foi et les problèmes de connexion Internet ne pourront pas être pris en considération).

CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS 2015



**Important : les bureaux de Solidarité Sida seront fermés du 25 juillet au 23 août 2015 inclus.
Durant cette période, aucune permanence ne sera assurée.**



I/ PRÉSENTATION DE SOLIDARITÉ SIDA

Solidarité Sida, association loi 1901 créée en 1992, poursuit quatre objectifs majeurs:

- Mener des animations de prévention auprès des jeunes,
- Organiser des événements de sensibilisation et de récolte de fonds, tel que le festival Solidays, afin de maintenir la lutte contre le sida au cœur des préoccupations dans un contexte qui la banalise,
- Soutenir les associations de lutte contre le sida, en France et à l'étranger qui développent des actions de prévention et/ou d'aide aux personnes infectées et affectées par le VIH/sida,
- Mener des actions de plaidoyer pour faciliter l'accès aux soins et aux traitements.

Avec son équipe de 30 salariés et ses quelques 3000 bénévoles, Solidarité Sida a, depuis sa création, consacré plus de 87 millions d'euros à des actions de sensibilisation grand public, de prévention des jeunes et d'aide aux malades de France et à l'international, grâce au partenariat avec des associations locales.

II/ PRINCIPES ET FONCTIONNEMENT DE L'APPEL À PROJETS

Le soutien financier et technique apporté par Solidarité Sida aux associations étrangères est coordonné par le service des Programmes Santé & Solidarité. Deux principes guident les actions menées par Solidarité Sida à l'international : la confiance dans les associations locales et communautaires et la complémentarité avec les initiatives déjà existantes. Ainsi, dans toutes ses actions, Solidarité Sida cherche toujours à « **faire avec** » et non « **à la place de** ».

Les dossiers éligibles sont instruits par le Comité International de Solidarité Sida, constitué d'experts indépendants venant du monde associatif et institutionnel, au Nord comme au Sud, reconnus pour leurs connaissances sur le VIH/sida et sur les réponses apportées à cette épidémie. Les dossiers sont co-instruits par l'équipe des Programmes Santé & Solidarité qui apporte également au Comité International des informations relatives aux différents contextes et au suivi des projets déjà financés.

Après la phase d'instruction, le Comité International se réunit pour émettre des propositions de financement. Les délibérations du Comité International sont ensuite transmises au Conseil d'Administration de Solidarité Sida pour validation.

La composition du Comité International peut varier d'une année à l'autre de sorte qu'un projet reconduit est rarement instruit par le même membre du Comité. C'est pourquoi il est très important de **préparer la demande de financement en veillant à inclure toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du projet.**

L'Appel à projets Prévention Jeunes est un appel à projets lancé par Solidarité Sida pour la première fois en 2013. Il finance aujourd'hui 7 projets en Afrique sub-saharienne.

L'enveloppe de l'Appel à projets international de Solidarité Sida varie d'une année à l'autre en fonction des ressources issues des différentes initiatives de l'association (Solidays, ventes de Ruban Rouge, Fonds Solidarité Sida Afrique, etc.).

III/ QUI PEUT POSTULER ?

Solidarité Sida ne finance **que les associations de droit local ayant au minimum deux (2) ans d'expérience dans le domaine du VIH/sida et dans les actions de prévention auprès des jeunes.** Les associations du Nord menant des actions au Sud, les organismes publics, les consortiums et les associations politiques ou confessionnelles ne sont pas éligibles.

> Les pays concernés par l'Appel à projets sont :

Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Sénégal, Togo, Maroc.

Les associations ne peuvent proposer qu'un (1) projet par structure.

Pour les associations réparties sur un territoire avec plusieurs antennes, un maximum de deux antennes par association sont autorisées à postuler, qu'elles soient autonomes ou non. Les associations devront s'organiser entre elles afin que Solidarité Sida ne



reçoive pas un nombre supérieur de dossiers.

Toute candidature qui ne répondrait pas à ces critères sera considérée comme inéligible.

IV/ INITIATIVES CONCERNÉES PAR CET APPEL À PROJETS

Les projets éligibles à l'Appel à projets :

Seront soutenus des **projets relatifs à la prévention de la transmission du VIH/sida**, auprès des **jeunes de moins de 25 ans** allant du 1er janvier au 31 décembre 2016.

Les projets devront concerner des activités de **prévention de proximité** donnant lieu par la suite à des actions régulières de suivi, à un accompagnement ou référencement du groupe ciblé vers des dispositifs de prise en charge, et notamment des personnes dépistées séropositives. En complément, ces projets devront :

- Inclure obligatoirement dans leur stratégie une dimension **santé sexuelle et reproductive**¹ (IST, méthodes de planification familiale, éducation à la santé, grossesses non désirées,...).
- Démontrer leur **adéquation par rapport à une situation et un contexte** local particulier
- S'inscrire dans une logique de **complémentarité** avec les parties prenantes² locales ou internationales existantes
- Etre en **cohérence avec la mission et l'expertise** de l'association

Une attention particulière sera portée aux projets prenant en compte les obstacles et besoins spécifiques à la prévention des jeunes filles, les obstacles et besoins spécifiques chez les jeunes garçons ainsi qu'aux projets permettant la réduction des inégalités entre eux.

Une attention particulière sera également portée aux projets prenant en compte les jeunes vivant avec le VIH/sida et les populations à risque (LGBT, TS, etc.).

Les projets soumis peuvent inclure le financement d'autres activités, comme :

- Le fonctionnement et/ou la gestion de la vie associative : indemnités du personnel administratif, loyer, eau, électricité, communication, frais de transport pour les réunions statutaires, etc.,
- L'achat d'équipement (onduleur, disque dur externe, clé USB, etc.),
- Le suivi et l'évaluation des activités et la confection et l'envoi des rapports et justificatifs des dépenses,
- La gestion des fonds de l'association (les frais bancaires),
- Les activités de mobilisation et de plaidoyer,
- Les AGR collectives,
- La défense des droits humains.

Les activités suivantes ne sont pas éligibles à l'Appel à projets :

- Les activités de prise en charge globale du VIH
- Le soutien scolaire,

¹La santé sexuelle et reproductive est « un état bien-être général, tant physique que mental et social, de la personne humaine, pour tout ce qui concerne l'appareil génital, ses fonctions et son fonctionnement et non pas seulement l'absence de maladies ou d'infirmités. Cela suppose donc qu'une personne peut mener une vie sexuelle satisfaisante en toute sécurité, qu'elle est capable de procréer et libre de le faire aussi souvent ou aussi peu souvent qu'elle le désire », Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 1994.

²Groupes de femmes/d'hommes, organisation de la société civile, acteurs institutionnels ou religieux, acteurs privés etc.



- La construction,
- L'achat de terrain et de bâtiments,
- Les campagnes d'information à destination du grand public (du type événementiel, spots TV, etc.),
- La participation à des conférences ou des regroupements,
- Les AGR individuelles.

De façon générale, les frais non justifiés de façon explicite dans le projet ne seront pas pris en compte.

De même, toute nouvelle activité intégrée ou nouveau frais intégré à un projet en cours doit répondre aux critères ci-dessus et faire l'objet d'une justification dans la demande de financement.

V/ MONTANT DE LA DEMANDE

► **Le montant maximum pour le financement d'un nouveau projet est de 12 000 euros.**

► **Les associations soumettant un projet pour reconduction ne sont pas plafonnées dans leur demande. Cependant, nous recommandons aux associations concernées de lire attentivement la note précisant les contours de cette augmentation.**

VII/ DOCUMENTS A FOURNIR

Veillez choisir la catégorie qui vous correspond ci-dessous pour savoir quels sont les documents à joindre impérativement à votre demande de financement.

NOTA BENE

Avant d'adresser votre candidature, veuillez vous assurer que vous avez bien utilisé les modèles de documents remis par Solidarité Sida et attaché ou inclus tous les documents requis (voir liste ci-après en point VII. Documents à fournir).

Pour les projets reçus plus d'une semaine avant la clôture, Solidarité Sida vérifiera, dans la mesure possible, que les dossiers sont complets et relancera l'association concernée si certains documents manquaient. Passé ce délai, Solidarité Sida ne pourra assurer des relances avant la clôture.

Tout dossier incomplet au moment de la clôture de l'Appel à projets sera considéré comme non éligible.

*Lors de l'instruction des dossiers éligibles, entre fin septembre et début novembre, les associations candidates seront sollicitées par les instructeurs pour fournir des compléments d'informations ou davantage de précisions. **Votre disponibilité par e-mail durant cette période est donc capitale pour le bon examen de votre demande de financement.** Si vous ne disposez pas d'un accès régulier à votre boîte e-mail, merci de nous le préciser dans la fiche « Présentation de l'Association » accompagnant votre demande de financement.*

Si les instructeurs ne reçoivent pas de réponses à leurs questions durant l'instruction des dossiers, votre demande ne sera pas considérée comme prioritaire.

L'équipe des Programmes Santé & Solidarité de Solidarité Sida est à votre disposition pour toute information complémentaire sur l'Appel à projets (types de projets ou dépenses éligibles, priorités de financement, critères, etc.)



1) Associations n'ayant pas été financées par Solidarité Sida dans le cadre de l'Appel à projets Prévention Jeunes 2014 :

- Le récépissé officiel d'existence de l'association ou l'extrait du journal officiel d'enregistrement de l'association
- La fiche de présentation de l'association (utiliser obligatoirement la trame en annexe).
- Le formulaire de demande de financement (utiliser obligatoirement la trame « Nouveau projet » en annexe).
- Le budget du projet (utiliser obligatoirement la trame en annexe).
- La fiche de renseignement concernant les ressources humaines du projet. (utiliser obligatoirement la trame en annexe).
- Le budget global en cours 2015 de l'association.
- Le budget prévisionnel global 2016 de l'association.
- Les rapports annuels d'activités 2013 et 2014 complets.
- Les rapports financiers 2013 et 2014 approuvés par l'Assemblée Générale.
- La composition du Conseil d'Administration à jour et datée.
- Les statuts et le règlement intérieur l'association.

2) Associations financées par Solidarité Sida dans le cadre de l'Appel à projets Prévention Jeunes 2014 :

- La fiche de présentation de l'association (utiliser obligatoirement la trame en annexe).
- Le formulaire de demande de financement (utiliser obligatoirement la trame qui correspond au type de projet à soumettre, en annexe).
- Le budget du projet (utiliser obligatoirement la trame annexe).
- La fiche de renseignement concernant les ressources humaines du projet. (utiliser obligatoirement la trame en annexe).
- Un rapport financier du projet AAP14 arrêté au 30 juin.
- Le budget global en cours 2015 de l'association (version consolidée à date comprenant les cofinancements acquis depuis le début de l'année).
- Le budget prévisionnel global 2016 de l'association.
- Le rapport annuel d'activités 2014 complet.
- Le rapport financier 2014 approuvé par votre Assemblée Générale.
- La composition du Conseil d'Administration à jour et datée.
- La mise à jour des statuts et du règlement intérieur s'ils ont changé dans l'année.

3) Toutes les catégories de postulant :

Si vous êtes en possession de documents complémentaires, merci de nous faire parvenir également :

- Le plan stratégique de l'association.
- L'organigramme de l'association.
- Les fiches de postes, contrats de travail et CV du personnel directement associé au projet.
- Le(s) rapport(s) d'audit et/ou d'évaluation.
- Tout autres documents relatifs à la situation financière de l'association : bilans, comptes de résultats et annexe, rapports du trésorier, etc.
- Tout dossier ou document complémentaire détaillant plus précisément votre projet.

